

SUCCESSIONS INTÉSTAT - SANS TESTAMENT - Situations L à Q

Nota : Les obligations émises le 1^{er} novembre 2008 ou après (c.-à-d. les OEC de l'émission S114 et des émissions ultérieures ainsi que les OPC de l'émission P64 et des émissions ultérieures) ne peuvent plus être transférées au nom de la succession.

S i t u a t i o n	PARTAGE DE LA SUCCESSION	VALEUR MAXIMALE SANS LETTRES D'ADMINISTRATION	DOCUMENTS REQUIS POUR EFFECTUER UN TRANSFERT OU UN ENCAISSEMENT <i>Nota : L'homologation sera requise dans tous les cas où la transaction demandée diffère des dispositions du testament.</i>
L	Lettres d'administration	S.O.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettres d'administration du propriétaire décédé. ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par le(s) administrateurs nommés dans les lettres d'administration.
M	Réclamation des obligations par le (la) conjoint(e) (pas d'enfant)	75 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Preuve de décès du propriétaire. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par le (la) conjoint(e) du propriétaire décédé.
N	Réclamation des obligations par le (la) conjoint(e) et les enfants	50 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Preuve de décès du propriétaire. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par le (la) conjoint(e) et tous les enfants du propriétaire décédé.
O	Réclamation des obligations par les enfants (pas de conjoint(e) en vie)	50 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Preuve de décès du propriétaire. (Voir page 1.) ✓ Preuve de décès du conjoint ou de la conjointe. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les enfants du propriétaire.
P	Réclamation des obligations par les enfants (conjoint(e) en vie)	50 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une quittance signée par le (la) conjoint(e) survivant(e). ✓ Preuve de décès du propriétaire. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par tous les enfants du propriétaire.
Q	Parents ou frères et sœurs si les parents sont décédés (pas de conjoint(e)) (pas d'enfant)	20 000 \$ (valeur nominale des obligations)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Preuve de décès du propriétaire. (Voir page 1.) ✓ Si les parents sont décédés, fournir une preuve de décès. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 rempli et signé par les parents ou tous les frères et sœurs du propriétaire.

OBLIGATIONS AVEC IMMATRICULATIONS SPÉCIALES

Nota : Ce type d'immatriculation ne s'applique qu'aux titres émis AVANT novembre 2008 (c.-à-d. les OEC de l'émission S113 et des émissions antérieures, et les OPC de l'émission P63 et des émissions antérieures).

S i t u a t i o n	PARTAGE DE LA SUCCESSION	VALEUR MAXIMALE SANS HOMOLOGATION	DOCUMENTS REQUIS POUR EFFECTUER UN TRANSFERT OU UN ENCAISSEMENT <i>Nota : L'homologation sera requise dans tous les cas où la transaction demandée diffère des dispositions du testament.</i>
R	<p>Copropriétaires (deux noms ou plus sans survivant)</p> <p>La succession du propriétaire décédé a droit à la part du défunt de la valeur nominale des obligations.</p>	<p>Pour connaître la valeur de la part du propriétaire décédé, se reporter aux valeurs maximales transférables à la succession.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se reporter aux scénarios de succession approprié des Situations A à Q pour savoir quel sont les documents requis. ✓ Preuve de décès du propriétaire. (Voir page 1.) ✓ Formulaire ETRF-2351 signé par les copropriétaires survivants autorisant le partage des obligations et la remise de la part du défunt. ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 : doit aussi être signé par tous les représentants de la succession du propriétaire d'obligations.
S	<p>Entreprise individuelle (p.ex. : Marie Dupont exploite une entreprise ayant pour nom Fleuriste Marie)</p>	<p>Homologation requise</p>	<p><i>Nota : les obligations de cette situation doivent être encaissées.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Se reporter à la Situation A- Lettres d'homologation (à la <u>page 2</u>) ou à la Situation L- Lettres d'administration (à la <u>page 4</u>) pour savoir quels sont les documents requis. ✓ Formulaire ETRF(FR)-2351 : doit aussi être signé par tous les représentants de la succession du propriétaire d'obligations.